

Montréal, le 7 juillet 2014

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : Tous les participants

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Dossier de la Régie : R-3879-2014, Phase 2

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre du 26 juin 2014 de Gaz Métro dans laquelle cette dernière demande, notamment, à la Régie de reconsidérer l'échéancier prévu pour répondre à sa demande de suivi relativement à la fonctionnalisation des achats de fourniture (D-2014-064, § 154-155) et de reporter les séances de travail prévues au mois de juillet 2014 relativement à la Phase 2 du dossier mentionné en titre.

Gaz Métro ajoute que, dans la mesure où ces rencontres devaient aussi porter sur les suivis ordonnés par la Régie dans sa décision D-2014-065 à l'égard de la fonctionnalisation des coûts de transport non utilisé et les modalités relatives aux obligations minimales annuelles de transport, elle suggère de traiter de ces deux sujets également en septembre.

Après analyse, la Régie accorde la demande et reporte les rencontres prévues les 8 et 17 juillet 2014 à des dates à être déterminées en septembre 2014.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml